



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Paris, le 12/09/2023

Madame Sylvie Retailleau
ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
21 rue Descartes, 75231 Paris Cedex

Madame la ministre,

Lors du dernier CA du CNOUS, sur le point relatif au dernier budget rectificatif, le Sgen-CFDT a alerté sur l'impossibilité des CROUS de dégager de la masse salariale malgré une forte hausse de l'activité.

Nous constatons que des écarts se creusent avec les budgets initiaux déjà en négatif pour une grande majorité des CROUS, que ce soit pour le solde budgétaire ou pour le compte de résultat prévisionnel.

Les dépenses augmentent plus vite que les recettes, pourtant supérieures à celles de 2022.

Voici, pour exemple, l'extrait d'un rapport de budget rectificatif d'un CROUS : « La situation conjoncturelle économique et sociale fortement dégradée conséquence directe de la crise sanitaire des années 2020 et 2021 et depuis 2022 du contexte international et de ses répercussions sur l'augmentation des prix à la consommation (énergie, matières premières alimentaires, produits manufacturés, services etc...) continue de se traduire et se traduira d'ici la fin de l'année, côté dépenses sur ressources propres, par des consommations de crédits plus importantes que les années précédentes ».

Les équilibres budgétaires se font à travers les trésoreries des CROUS qui en ont la capacité et l'État complète l'enveloppe "Fonctionnement", autre que les charges de personnels, à travers les subventions pour charge de service public dédiées aux CROUS.

Aujourd'hui, comme nous le démontrent les contrôleurs budgétaires régionaux dans les conseils d'administration des CROUS, il est impossible de dégager de la masse salariale supplémentaire pour accompagner la reprise d'activité et ainsi améliorer les conditions de travail des personnels dont la charge de travail devient critique. Les directions des CROUS dans le but de maintenir les agents plus longtemps sur l'année diminuent leurs horaires journaliers par manque d'ETP, et ce pour le même travail. Les agents sont épuisés à devoir fournir la même charge de travail sur un temps réduit. Il faut s'attendre à des répercussions majeures sur le taux d'absentéisme, déjà bien élevé aujourd'hui.

Si rien n'est fait, la rentrée universitaire 2023 se conjuguera avec les mêmes Équivalent Temps Plein (ETP) et les conditions de travail des personnels se détérioreront encore davantage. Dans le même temps, le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans se met en œuvre alors que rien n'est fait en termes de reconnaissance de la pénibilité pour les agents des CROUS.

Pour le Sgen-CFDT, l'État doit revoir les dotations d'ETP du réseau des œuvres universitaires en les finançant intégralement. C'est indispensable pour améliorer les conditions de travail et accompagner la montée en charge des

services aux étudiantes et étudiants. Le Sgen-CFDT revendique aussi l'ouverture de négociation sur la prise en compte de la pénibilité au travail pour les agents des CROUS.

En effet, de grands pôles universitaires comme Saclay dans l'Essonne ont été développés et les services du CROUS ont été obligés de s'adapter. La démographie étudiante est croissante avec 650 000 étudiants de plus en 20 ans, une fréquentation des RU en augmentation avec des mesures nationales comme le repas à 1€, une inflation subie par les étudiant.e.s qui sollicitent de plus en plus les services publics, et en particulier les services des CROUS.

Ces éléments plus structurels que conjoncturels doivent être pris en compte dans la gestion des ressources humaines des œuvres universitaires.

Aussi les CROUS vont-ils devoir investir dans de nouveaux matériels (Plonge, distributeur automatique, vaisselles, couverts etc.) dans le cadre de la loi AGECS sur la transition écologique, et penser à de nouvelles formes d'organisation du travail. Ces nouvelles dépenses vont rogner inexorablement les budgets déjà bien étriqués.

Compte tenu de la situation, deux solutions s'imposent : un financement intégral de la masse salariale des CROUS par l'État via la subvention pour charge de services publics, ce que souhaite le Sgen-CFDT ou généraliser l'externalisation de beaucoup de nos services dans l'objectif de diminuer les coûts pour arriver à un équilibre budgétaire obligatoire, ce que rejette totalement le Sgen-CFDT.

Deux choix qui s'opposent dans la conception même du service public !

Bien cordialement,

Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire générale

